



Commune de DORTAN (01590)

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

Affiché le 25 septembre 2017.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 12 septembre 2017, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN Agnès PRUNIAUX - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID- HENRIET - Hélène VIOLY - Alain BRITEL - Marie-Rose RIZZO Joël SUBTIL - Agnès DUBOIS - Isabelle SERRAND
Etaients excusés	Thierry REBERE - Ludovic SAILLARD (procuration à André PERRIN) Anaïs JULLIEN - Fabien CHAVET (procuration à Alain BRITEL) Stéphanie CORNATON (procuration à Agnès DUBOIS) - Nicolas RIPPE - Janine DURET (procuration à Isabelle SERRAND)
Secrétaire de séance	Marie-Rose RIZZO
Conseillers en exercice : 19	Présents : 12 Votants : 16

APPROBATION COMPTE RENDU DU 10 JUILLET 2017

Le compte rendu du Conseil municipal du 10 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE DECISIONS N° 4

Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation.

N° 2017-008 du 13/07/2017	Marché accord-cadre à bons de commandes avec RPC (Restauration pour Collectivités) confection et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire, d'une durée d'une année à compter du 1 ^{er} septembre 2017, renouvelable 3 fois par tacite reconduction sans que sa durée totale n'excède 4 ans, pour un montant minimum de 13 000 € HT et maximum de 20 000 € HT.
N° 2017-009 du 21/07/2017	Contrat avec MICROBIB maintenance du logiciel de la bibliothèque du 01/09/2017 au 31/08/2018 pour un montant de 334 € HT.
N° 2017-010 du 27/07/2017	Suite changement de matériel à la Mairie et aux écoles, contrat location avec maintenance de photocopieurs et d'un logiciel de gestion documentaire présenté par la société REX ROTARY avec la société DE LAGE LANDEN LEASING SAS pour une durée de 63 mois à compter de la date de livraison du matériel, d'un montant de 3 177 € HT / trimestre. Jean-Claude GAILLARD précise que certains copieurs vieillissants ont été changés : un à la Mairie, un à l'école élémentaire, celui de l'élémentaire passant en maternelle. Le nombre de copies a également été réajusté.
N° 2017-011 du 28/07/2017	Contrat avec HEXAGRAM renouvellement des licences TREND MICRO (anti virus) de l'école élémentaire du 21/09/2017 au 20/09/2018 pour un montant de 192.60 € HT.



Commune de DORTAN (01590)

N° 2017-012 du 01/08/2017	Contrat avec DIAG ACCESS réalisation des dossiers de mise en conformité de l'ensemble du patrimoine de la Commune dans le cadre de l'application de l'Ad'AP pour un montant de 9 250 € HT et 250 € HT pour toute réunion supplémentaire non prévue dans le contrat. Les éléments de missions non réalisés ne seront pas facturés. André PERRIN explique la nécessité de s'assurer les services d'un bureau d'études, notamment pour le dépôt des demandes d'autorisations.
N° 2017-013 du 05/09/2017	Contrat avec ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES mission d'assistance relative à la mise en concurrence des contrats d'assurance de la Commune, allant de la procédure de consultation jusqu'à l'attribution des marchés, pour un montant de 3 000 € HT. Les contrats actuels arrivent à terme le 31/12/2017.

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS : IMPLANTATION LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE PARCELLE COMMUNALE ZA 12 « SOUS LE FOUR »

Agnès PRUNIAUX expose au Conseil que, dans le cadre de l'alimentation d'une propriété privée à Uffel, lieu-dit « Sous le Four », ENEDIS est chargée de l'implantation d'une desserte électrique, dans une bande de 1m de large sur une longueur d'environ 25m, sous la parcelle communale ZA 12.

Elle précise qu'une convention de servitudes doit être établie entre la Commune et ENEDIS, à titre gratuit et aux conditions habituelles.

Délibération : oui à l'unanimité.

REGULARISATION TERRAIN ALIGNEMENT RUE DES PLATIERES

Agnès PRUNIAUX informe le Conseil des négociations engagées avec les propriétaires de terrains, lieux-dits « Sénissiat » et « Champ Montant » dans le cadre du détachement d'un lot constructible nécessitant un alignement pour l'élargissement de la rue des Platières.

Elle informe qu'il y a lieu de signer un protocole d'accord avec les propriétaires concernés pour une cession d'environ 18 m² de terrain à l'euro symbolique.

Délibération : oui à l'unanimité.

REGULARISATION TERRAIN ALIGNEMENT ROUTE DE MAISSIAT

Agnès PRUNIAUX informe le Conseil que, dans le cadre de la vente d'une propriété à Maissiat d'en Bas, des négociations ont été engagées avec les nouveaux propriétaires en vue de procéder à :

- un alignement pour l'élargissement de la route de Maissiat ;
- une régularisation foncière en vue de la cession d'une portion en nature de sol sur laquelle sont implantés un poteau d'incendie et une partie de l'abribus scolaire.

Elle informe de l'avis favorable des propriétaires concernés avec lesquels il conviendra de signer un protocole d'accord pour une cession à l'euro symbolique d'environ 44 m² de la parcelle ZC 259.

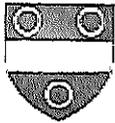
Délibération : oui à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Mme le Maire explique au Conseil que suite à un réajustement des plannings pour la période scolaire 2017/2018, il s'avère nécessaire de modifier la durée hebdomadaire d'un emploi d'animateur périscolaire par la suppression de l'actuel emploi à 14h / semaine et la création d'un nouvel emploi à 16h30 / semaine.

Elle ajoute qu'elle a obtenu l'avis favorable du Comité technique du Centre de gestion et que cette modification prendra effet le 1^{er} octobre 2017.

Délibération : oui à l'unanimité.



Commune de DORTAN (01590)

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT : CONTRIBUTION 2017

Jean-Claude GAILLARD propose de renouveler l'adhésion de la Commune au Fonds Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2017 moyennant une contribution qui reste fixée à 0.30 € par habitant.

Il rappelle que ce fonds, parfaitement géré par le Département, s'avère primordial et d'une grande utilité. Il permet :

- d'aider les locataires à se maintenir dans leur logement (règlement de dettes de loyer, charges, sous forme de secours ou de prêts) ;
- d'aider les personnes à accéder à un logement locatif (prise en charge de la caution, du dépôt de garantie, etc.) ;
- d'accorder des mesures d'accompagnement social lié au logement.

Il précise que 706 aides ont été accordées en 2016 par le FSL sur le territoire de la CCHB pour un montant total de 255 089.20 € et en donne le détail :

- accès au logement : 465 aides ; 167 177 € ;
- maintien dans le logement : 79 aides ; 46 252 € ;
- règlements factures d'eau : 103 aides ; 20 427.60 € ;
- règlements impayés d'énergie : 59 aides ; 21 232.60 €.

Délibération : oui à l'unanimité.

LOGEMENT PERSONNEL ENSEIGNANT

Mme le Maire explique au Conseil que, suite à sa promotion au grade de professeur des écoles, ce dont elle la félicite, Mme GUICHON Françoise n'ouvre plus droit au logement à titre gratuit dont elle bénéficiait en sa qualité d'institutrice.

Jean-Claude GAILLARD propose, en conséquence de mettre fin à la gratuité du logement de type 4, d'une superficie d'environ 90 m², et de fixer le loyer sur la base d'un logement social. Il annonce un montant de 395 € / mois.

Il ajoute que les charges fixées par délibération du Conseil municipal en 2013 (chauffage, communs) et acquittées par l'intéressée s'élèvent à 135 € / mois. Il propose de les passer à la somme de 140 € / mois.

Il précise que ces modifications prendront effet à compter du 18/09/2017 et qu'une convention d'occupation précaire et révocable interviendra entre la Commune et Mme GUICHON.

Délibération : oui à l'unanimité.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES ANNEE 2016/2017

Mme le Maire explique que ces frais sont refacturés aux Communes dont les enfants sont scolarisés à DORTAN.

Jean-Claude GAILLARD ajoute que les montants sont extraits du compte administratif de l'année précédente, soit celui de 2016 pour l'année scolaire 2016/2017. Il en résulte des coûts de fonctionnement qui se montent à 656.25 € / enfant pour l'école élémentaire et 1 531.50 € / enfant pour la maternelle.

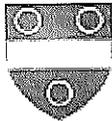
Délibération : oui à l'unanimité.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2016

Jean-Claude GAILLARD annonce que les frais de fonctionnement de la restauration scolaire sont refacturés aux Communes de CHANCIA et CONDES pour leurs élèves, suite à un accord avec ces dernières.

Il explique le calcul du prix de revient par repas, restant à charge pour la collectivité, qui s'élève à 6.89 €. Il sera donc demandé une participation de 10 534.66 € (1 529 repas) pour CHANCIA et de 1 860.27 € (270 repas) pour CONDES.

Délibération : oui à l'unanimité.



Commune de DORTAN (01590)

INSTITUTION REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (RODP) CHANTIERS PROVISOIRES DE TRAVAUX RELATIFS AUX OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DANS LE DOMAINE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ

Mme le Maire fait part au Conseil d'un courrier du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) rappelant la parution au journal officiel du décret 2015-354 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux Communes et aux Départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Elle précise que, dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait, l'adoption d'une délibération permettrait de percevoir ladite redevance dont le montant maximal applicable serait, au 1^{er} janvier 2017, de l'ordre de 200 € pour les Communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants.

Elle propose au Conseil d'instaurer le principe de cette RODP et de donner procuration au SIEA afin qu'il en assure gratuitement le contrôle et la perception en vue de son reversement à la Commune.

Délibération : oui à l'unanimité.

RAPPORT 2016 PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

André PERRIN donne lecture du rapport de l'année 2016. Il précise que le nombre de prélèvements pour le contrôle de la qualité de l'eau, en nette amélioration depuis les travaux et les purges effectués sur le réseau, est de 9 au lieu des 6 indiqués.

Il constate un progrès constant du taux de rendement qui est de 68.69 % en 2016 contre 65.48 % en 2015 et 57.34 % en 2014.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal prend acte du rapport tel que présenté.

RAPPORT 2016 PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

André PERRIN donne lecture du rapport de l'année 2016.

Il précise que le nombre d'abonnés correspond à ceux reliés au réseau d'assainissement collectif, certains secteurs étant encore en assainissement individuel.

Concernant la question des fosses septiques reliées au réseau d'assainissement, ces dernières devraient être shuntées mais il reste très difficile de vérifier.

André PERRIN rappelle que la CCHB reprend, à compter du 1^{er} janvier 2018, la compétence assainissement et également eaux pluviales.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal prend acte du rapport tel que présenté.

AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN (ALEC 01) : DESIGNATION REPRESENTANT COMMUNE

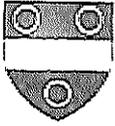
Mme le Maire expose au Conseil que, suite à l'adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (ALEC 01), il convient de procéder à la désignation du représentant de la Commune auprès de cette association.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal désigne Joël SUBTIL.

QUESTIONS DIVERSES

1. Une réponse est donnée aux questions envoyées par Agnès DUBOIS :

- ancien local des services techniques : l'abonnement électrique a été résilié par la Commune qui ne peut procéder à la dépose du compteur appartenant à ENEDIS. La question du squat du bâtiment, qui devrait être démolie, a été abordée avec les services de la gendarmerie.
- Changement chaudière local foot : la Commune reste dans l'attente du devis d'un plombier. Il semblerait qu'il ne soit pas nécessaire de changer la chaudière.
- Projet lotissement route de Maissiat : le dossier, déposé il y a une quinzaine de jours, est en cours d'instruction par la CCHB.



Commune de DORTAN (01590)

2. Cours de théâtre : Mme le Maire informe avoir rencontré un jeune de la Commune souhaitant organiser une activité théâtre à DORTAN. Dans un premier temps et, dans l'attente de la pérennité de cette initiative, l'autorisation a été donnée pour l'utilisation de la salle au dessus de la Poste.
3. Médecin : cette question reste liée au maintien de la pharmacie à DORTAN. Cette dernière est en cours de reprise mais rien n'est sûr, les demandes de prêts étant encore en cours. Si la pharmacie devait fermer, aucune nouvelle ouverture ne sera possible, au vu de la strate démographique. Un RV sera organisé avec le médecin, M. NOUYRIGAT.

La séance est levée à 20h20.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

La Secrétaire de séance,
Marie-Rose RIZZO

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.